



La lettre des Radios Libres

Ensemble,
on est
plus fort !

MAI 2010 • CONGRÈS DE NANTES • SNRL2010

Nantes, capitale de la radio populaire, universelle et gratuite !

C'est à Nantes, l'une des cinq communes de France faite « Compagnon de la Libération » pour actes de résistance, qu'est née la première liaison radio avec Londres. Quelques jours plus tard, en janvier 41, l'auteur de cette prouesse technique souhaitée par le G^{al} De Gaulle, Honoré d'Estienne d'Orves, polytechnicien, officier des Forces Navales Françaises Libres, est arrêté. Il sera exécuté. Aragon dans « La Rose et le Réséda » en fait un symbole en faveur de l'abstraction des différences au profit de l'action juste.

C'est bien cet esprit qui a guidé le Congrès du Syndicat National des Radios Libres. L'affluence, la présence, les encouragements de professionnels de tous horizons, les interventions remarquables de Jean-Marc Ayrault, Jacques Auxiette et Patrick Mareschal (1), ainsi que les commentaires de la presse écrite, radio et télé ont fait de Nantes la capitale de la radio. Les contributions de Hugues Vidor (2) de Bernard Broyet (3) et de Yannick Barbançon (4) ont souligné l'ancrage de la radiodiffusion associative dans le paysage audiovisuel et dans l'économie de notre pays.

Après l'inauguration lors du Congrès, par Rachid Arhab et Alain Méar du premier multiplexe associatif et indépendant en radio numérique terrestre, François Fillon nommait David Kessler en charge d'une nouvelle mission sur la RNT. Ce n'est pas un hasard après la mise en garde énergique des deux sages du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur l'avenir de la radio.



Alain Méar et Rachid Arhab lors de l'inauguration du multiplexe numérique nantais

La presse a titré sur le « *grand absent* » du Congrès des Radios Libres. Après avoir déroulé le tapis rouge à une poignée d'importants groupes radiophoniques, après avoir dédaigné entendre les radios locales et indépendantes, Frédéric Mitterrand n'a pas donné au syndicat toute la place exigée au sein de la commission du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique dont la composition pour les prochaines années vient d'être annoncée. Ainsi donc, comme le note la presse, la plus importante organisation professionnelle de la radio en France, dont les compétences collectives et les capacités

d'innovation sont attestées, est inconsidérément contournée, et, avec elle, la majorité de la profession.

Cette attitude est-elle celle d'un ancien monde, frileux, dénué de volonté politique ? Le Ministre préfère-t-il confier la maîtrise des évolutions technologiques aux télécoms ou aux éditeurs de service ? Souhaite-t-il le progrès économique, les créations d'emploi et un grand dessein populaire pour la radiodiffusion tel que l'incarnent les radios libres ? La mutation numérique exige des décisions qui engagent l'avenir. Adossées au

SNRL, les radios associatives nantaises du GRAM (5) ont fait un choix courageux en alliance avec des radios commerciales telles FG Radio, Ouï FM, Hit West, TSF Jazz, Radio Crooner et LCI Radio, et avec Radio France Internationale. Elles ont lancé le premier multiplexe multinormes d'Europe. Lorsque les Sages ont allumé l'émetteur au sommet du « *Sillon de Bretagne* », le ciel n'est tombé sur la tête de personne. Notre planète était jadis tenue pour plate, mais personne n'a jamais basculé dans le vide.

(SUITE PAGE 2)
(.../...)

Et aussi



La radio du futur
À quand la Radio Numérique Terrestre en France ?

page 3



Les artistes locaux
Programmation, émergence culturelle et radios locales...

page 5



Emmanuel Bouterin et Nathalie Kosciusko-Morizet

.../... (SUITE DE LA PAGE 1)

En dépit des préventions du Ministre, nous persistons en affirmant que ne pouvons pas vivre une révolution technologique et prétendre la réduire à une vision commerciale. L'avenir ne se prévoit pas, il n'émerge pas du néant : il se construit, notamment par des décisions humaines et par des impulsions politiques. Celles de la puissance publique sont nécessaires en matière de radiodiffusion comme ailleurs, pour autant qu'elles puissent être adoptées avant qu'il ne soit trop tard. Avant que ceux qui ont vocation à agir en ministres ne soient acculés à une fonction de préposés des multinationales des télécoms. Si nous n'y prenons garde, ceux-ci confisqueront le pouvoir et les activités de ceux qui avaient normalement vocation à les exercer. Il est indispensable de faire le tri entre les propositions conjoncturelles et celles qui engagent l'avenir de la radiodiffusion. En visioconférence à Nantes,

au CNRS, la nécessité de disposer de médias de proximité fiables et sérieux n'a jamais été aussi impérieuse. Il faut toutefois casser les vieilles prisons des malentendus. Jean-Jacques Cheval, maître de conférences à Bordeaux III, l'a remarquablement dit : la radio n'est un obstacle pour aucun média, notamment électronique, et ceux-ci peuvent être des outils majeurs pour la radiodiffusion.

Il faut maintenant réussir la combinaison entre innovation technologique, évolution de la gouvernance des médias de proximité que sont les radios, et gestion innovante des équipes professionnelles et bénévoles. Il va falloir sortir d'une approche exclusivement financière. La performance de chacune des pratiques radiophoniques, prise isolément, ne fait pas consensus. Soit elle est uniquement axée sur le

Catherine Trautmann, ancienne Ministre de la Culture, actuelle vice-présidente de la Commission de l'Industrie et de la Recherche au Parlement Européen et rapporteur de la Loi « Paquet Télécom » sur le dividende numérique a mis en cause les choix technologiques français et a souligné l'importance des contributions du syndicat dans les consultations publiques européennes.

Comme l'a noté Jean-Marie Charon, sociologue des médias

marché, combinaison hasardeuse de l'audience et de la valeur aléatoire de la publicité, soit sur les modèles de financement du service public. Prenons en compte la complémentarité des pratiques et nous construirons ensemble l'avenir de la radio. Les radios associatives et commerciales sont exposées à des risques et elles ne peuvent pas les assumer seules : c'est pourquoi des politiques publiques de long terme et cohérentes, sont indispensables pour améliorer la gestion de ces risques et garantir le pluralisme. C'est ce que le syndicat propose aujourd'hui avec la consultation lancée par Nathalie Kosciusko-Morizet, destinée à identifier les projets répondant au programme du grand emprunt dédié au numérique. C'est aussi ce que le syndicat propose au monde de la radio, avec le souhait d'une alliance globale de la grande famille de la radiodiffusion.

AlterNantes FM, Eur@dioNantes, Fidélité, Jet FM, Prun' et SUN : les radios associatives de Nantes réunies au sein de la FRAP (6), leurs équipes de professionnels et de bénévoles ont admirablement accueilli les 274 congressistes et leurs invités. Nous avons une conviction : leur union, leurs compétences et leur capacité d'innovation, ont démontré qu'une alliance globale en faveur de la radio universelle et populaire était le chemin. Que leurs équipes soient ici infiniment remerciées au nom de toutes les radios de France.

EMMANUEL BOUTTERIN
PRÉSIDENT

(1) respectivement Député-Maire de Nantes, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire et Président du Conseil Général de Loire-Atlantique; (2) vice-président de l'Union des syndicats d'employeurs de l'économie sociale (USGERES); (3) vice-président de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de la Musique, du Cinéma et de l'Audiovisuel (FESAC) et président de la Commission Nationale de la Formation Professionnelle de l'Audiovisuel; (4) Président du Conseil National des Chambres de l'Economie Sociale (CN-CRES); (5) Groupement des Radios Associatives de la Métropole nantaise; (6) Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire.

L'audience des radios associatives

Doit-on quantifier ou qualifier son auditoire ? Qui écoute les Associatives ?



Guy Detrousselle, Michelle Lestelle, Ludovic Tellier et Jacques Berbéridès

Dès que la question de l'audience des radios associatives est abordée, le débat s'envenime : deux visions s'opposent. D'un côté il y a ceux qui pensent qu'il faut nécessairement posséder une enquête estampillée « Médiamétrie » pour être crédible dans toute négociation, notamment avec les institutions publiques locales. De l'autre, il y a ceux qui estiment que les radios associatives ont d'autres arguments à faire valoir : véritable acteur du développement local, porteur de services à la population et créateur de lien social. Avant d'engager véritablement le débat, Guy

Detrousselle, Directeur du pôle local de Médiamétrie, s'est attaché à présenter les différents types d'enquêtes proposés. Reconnaisant que la plupart sont forts coûteuses et ne répondent pas aux spécificités des Associatives, il a longuement détaillé l'enquête « Public des Associatives ».

Cet outil a été spécialement conçu pour les radios associatives avec un coût variant entre 1000 et 1800 euros TTC selon le bassin d'écoute. L'enquête est préparée en amont, en concertation étroite avec les responsables des radios, afin de déterminer notamment le bassin d'audience à sonder.

Plusieurs radios ont fait appel à ce type de sondage notamment des fédérations départementales et régionales. Ces radios avaient besoin, comme l'a souligné Ludovic Tellier, Délégué National du SNRL à la Communication, de ce support pour négocier des campagnes de MIG auprès des collectivités locales. On a pu ainsi tordre le cou à certaines idées reçues : le coût élevé des enquêtes et leur format

mal adaptés aux besoins des radios associatives.

Quelques bémols quand même... Médiamétrie n'est pas capable de réaliser cette enquête pour une radio émettant en zone rurale à faible densité de population... Quid de ces radios condamnées à jamais à ne pas connaître leur auditoire ? En commandant cette enquête, il n'est pas possible d'accéder et de travailler avec Médiamétrie sur le plan de dialogue proposé aux panelistes sondés... Comment commander une enquête dont on ne connaît pas le contenu ?

À l'issue de cet échange, chacun a campé sur ses positions initiales quant à la nécessité de mesurer ou non l'audience des radios associatives et quant à la pertinence des prestations proposées par Médiamétrie. Mais une chose est sûre : il semble de plus en plus difficile d'amorcer toute discussion partenariale sans chiffre à l'appui.

MICHELLE LESTELLE

La radio du futur

Malgré l'absence remarquée de Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture, l'impressionnant plateau réuni a permis à une salle pleine de faire un point nécessaire sur la question prédominante pour l'avenir du secteur : à quand la Radio Numérique Terrestre en France ?



Rachid Arhab, Jamil Shalak, Pierre Boucard, Jean-Jacques Cheval et Pascal Massiot

Rachid Arhab, membre du CSA chargé du dossier RNT, a ouvert la séance en soulignant le plaisir qu'il avait à « venir parler de la RNT positivement avec les acteurs du secteur ». Il est vrai que l'histoire du dossier est jusque-là encombrée d'embûches, d'incertitudes... et de moratoires ! D'une norme à l'autre, il n'y a qu'un pas, mais aujourd'hui tous sont d'accord : ce n'est pas la priorité, il faut d'abord « lancer la radio numérique rapidement » comme le résume Pierre Boucard, Délégué national du SNRL aux nouvelles technologies. Et pour réactiver le dossier, quoi de mieux qu'un signal gouvernemental fort ?

Nous aurions pu espérer qu'il soit donné à cette occasion, mais l'annonce faite au lendemain du Congrès de la nomination d'un nouveau rapporteur par François Fillon semble signifier que l'impatience dont a témoigné l'ensemble des participants a été entendue. Toutes les catégories de radios étaient effectivement réunies pour adresser un message fort au Ministère de la Culture ainsi qu'au CSA : les éditeurs sont majoritairement pour un lancement rapide de la RNT ; pour quelle raison écoute-t-on davantage les quelques groupes qui freinent des quatre fers depuis trop longtemps ? Antoine Baduel,

Président de Radio FG, estime que « la RNT mobilise, intéresse (...). Si un petit réseau comme Radio FG l'a budgété, je pense que les gros en ont les moyens. ».

Et les éditeurs n'étaient pas les seuls à être présents à cette étonnante réunion de famille : les constructeurs et les diffuseurs étaient également à leurs côtés ! Nos amis britanniques avaient eux aussi fait le déplacement depuis Londres afin de partager leur expérience numérique. Outre-Manche, la RNT est déjà lancée et l'arrêt de la bande FM est programmé pour 2015 « grâce à une impulsion gouvernementale forte » a rappelé Lawrie Hallet, membre de l'Ofcom (équivalent anglais du CSA). Lindsay Cornell (BBC) a quant à lui confirmé tous les bienfaits apportés par l'arrivée de la RNT au média radio, notamment en terme de diversité et de multiplication de l'offre de radios hertziennes gratuitement accessibles sur le territoire britannique.

Catherine Trautmann, Députée européenne et ancienne Ministre de la Culture, a tenu à donner une vision européenne du dossier, se questionnant sur le choix d'une norme qui isole technologiquement la France de ses voisins. En gage d'amitié, la Députée a assuré au SNRL qu'elle saurait porter ses revendications à l'échelle de l'UE. Une harmonisation en vue ? Ce sera l'occasion d'un prochain chantier...

PIERRE MONTEL

MAI 2010 • CONGRÈS DE NANTES • SNRL2010

3

Radio numérique hertziennes

Démonstration de diffusion multinorme

Après la théorie, la pratique ! Toute la famille de la radiodiffusion française (ou presque !) était réunie pour inaugurer cette 1^{ère} démonstration européenne de diffusion numérique multinorme. « Un moment historique ! » pour Alain Méar et Rachid Arhab qui ont allumé l'émetteur.

Composé d'associatives nantaises (AlterNantes FM, EuradioNantes, Fidélité, Jet FM, Prun' et SUN), d'une commerciale régionale (Hit West), du service public (RFI), de nouveaux projets attendant le feu vert du CSA et souhaitant apporter davantage de diversité au paysage radiophonique (Radio Crooner, LCI Radio, TSF Jazz), ainsi que de radios commerciales nationales actuellement limitées dans leur zone de diffusion (Radio FG, Ouf FM), c'est un multiplexe étonnant qui s'est constitué à l'occasion du Congrès de Nantes.

Mettant de côté leurs désaccords quotidiens afin d'avancer groupés vers un même objectif, ces médias aussi différents que complémentaires émettent sur Nantes depuis le 26 mai à 14h30 en DAB+ ainsi qu'en T-DMB et pour plusieurs mois. Une grande première ! Pour l'occasion, d'importantes chaînes de magasins d'électroménager implantées à Nantes ont commencé à commer-

cialiser les premiers récepteurs RNT.

« Finalement, c'est très simple la radio numérique ! » ironise Rachid Arhab, « cet engouement collectif en faveur du lancement de la RNT marque sans doute le nouveau point de départ de la réflexion autour de son prochain déploiement. ». Wait and see...

PIERRE MONTEL



Rachid Arhab et Alain Méar

Un outil essentiel au service du pluralisme

Après une rapide présentation du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique par le modérateur, celui-ci a laissé la parole à Laurence Baladi, Secrétaire Générale du FSER, qui a détaillé le fonctionnement du service et notamment le rôle du personnel chargé d'étudier les dossiers. Elle a souligné l'importance d'adresser les dossiers le plus tôt possible avant la date butoir.



Laurence Baladi, Jean-Marie Gadois et Gilbert Andruccioli

Gilbert Andruccioli, membre de la commission du FSER, rend hommage au travail réalisé par le secrétariat mais se doit de noter que les prérogatives de la commission n'ont cessé de se restreindre depuis 2002, date coïncidant avec le gel du barème de la subvention d'exploitation qui a entraîné une perte de plus de 20% de la valeur réelle de celle-ci. Il note également un durcissement dans l'appréciation des dossiers par l'administration qui semble mettre en œuvre avec zèle la « sélectivité » qui, étant donné la stagnation de l'enveloppe à répartir, revient à dépouiller beaucoup de radios au profit d'un petit nombre d'entre elles. Il souhaite également que lors de la prochaine nomination des membres de la Commission, deux postes soient attribués au SNRL qui représente plus de la moitié des radios

associatives et espère que cesse le favoritisme, manifesté par les ministres successifs, dont bénéficie une Confédération représentative mais minoritaire. Le public fut ensuite invité à prendre la parole, ce qui donna des échanges dont Laurence Baladi fut la principale cible, mais auxquels elle se prêta de bonne grâce, ayant l'habitude des griefs présentés par les Associatives...

Une radio de l'île de la Réunion demande à ce que la date du 15 Avril pour le dépôt des dossiers soit repoussée, afin que les administrateurs des radios aient plus de temps et que les experts-comptables (qui sont surchargés en cette période) puissent présenter les comptes annuels en temps et en heure.

Laurence Baladi annonce qu'elle prend en compte cette demande et essaiera de la faire valoir à qui de droit. Egalement, elle souligne que si le barème est bien gelé depuis 2002, le fonds a bien progressé puisque 22 radios supplémentaires ont été subventionnées entre 2004 et 2009. Elle conteste l'appréciation selon laquelle le secrétariat aurait « durci » son

attitude pour aggraver les effets de la sélectivité. Gilbert Andruccioli présente des tableaux de données chiffrées émanant des rapports officiels du FSER.

Il en ressort que la subvention d'exploitation moyenne qui était de 34 965 euros en 2004 n'est plus que de 34 277 euros en 2009. Une perte nominale de 688 euros vient donc aggraver le recul consécutif à l'érosion monétaire évoquée plus haut.

L'aggravation de la « sélectivité » n'est pas moins évidente : en tenant compte de l'évolution du barème de 2008 à 2009, il apparaît que, sur 539 radios recensées, 240 d'entre elles ont eu une subvention sélective en diminution, cent sont stables ou en très légère augmentation. Seules 66 radios ont vu leur subvention sélective croître sensiblement, bénéficiant des fonds dont les 240 autres ont été privées.

Le Président ainsi que l'ensemble des membres composant la commission du FSER doivent être renouvelés dans les prochains jours, le SNRL veillera à ce que la représentation des radios associatives soit parfaitement assurée...

JEAN-MARIE GADOIS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNRL

LE SNRL PROPOSE À TOUTES LES RADIOS ADHÉRENTES UNE
CELLULE D'APPUI AUX DOSSIERS FSER.
UNE QUESTION ? UNE ADRESSE : SNRL@WANADOO.FR

Les Associatives, acteurs de l'ESS

C'est avec la participation de Yannick Barbançon (Président du Conseil National des CRESS), de Hugues Vidor (Vice-Président de l'USGERES) de Geneviève Teyssier (Vice-Présidente de la CRESS Aquitaine) et de nombreux responsables de radios associatives et acteurs de l'ESS que s'est déroulé cet atelier.



Hugues Vidor, Yannick Barbançon, Jany Bouvot et Geneviève Teyssier

Le secteur associatif est une composante fondamentale de l'ESS, et les radios doivent, en partenariat avec les CRESS, mettre en place une communication ciblée : si, auprès des partenaires institutionnels et d'une partie des

de la modeste association locale à de grandes banques coopératives de dimension nationale. Il a été fait référence aux actions menées en région Champagne-Ardenne : comme la convention des emplois et des formations de

acteurs en charge du développement, le secteur peut se prévaloir d'une certaine reconnaissance, l'Economie sociale et solidaire souffre d'un déficit de communication au regard du grand public. Ce constat se trouve amplifié par un manque de visibilité dû à une forte hétérogénéité des entreprises

qui le composent, allant de l'ESS; ou à l'initiative de la mise en place du DAGEES : diplôme d'administration et gestion des entreprises de l'économie sociale, destiné aux élus et bénévoles associatifs, coopératifs ...

Après une interactivité intense entre les invités-intervenants et la salle, il est rappelé que le SNRL est le partenaire média du Conseil National des CRESS pour le mois de l'économie sociale (novembre) et que les radios associatives demeurent en région les acteurs et médias de l'économie sociale et solidaire.

JANY BOUVOT

Radios locales et artistes locaux

Programmation musicale et émergence culturelle : voilà un des piliers de la radiodiffusion associative qui ne pouvait donner lieu qu'à un débat passionné, ce fut le cas !



Jean-Louis Jossic, chanteur des Tri Yann

Cet échange a surtout tourné autour de la SACEM, représentée par Nathalie Louis. Les radios regrettent que, depuis 2007, la société d'auteur ne permette plus à ses sociétaires (aux artistes) de lui remettre les attestations justifiant de la diffusion de leurs œuvres... Souvenez-vous de ces carnets de feuillets violets que les artistes passaient régulièrement vous faire signer... cela n'existe plus ! De là à dire que les radios associatives ne sont plus en capacité de soutenir comme avant les artistes qu'elles choisissent de programmer... il n'y a qu'un pas.

Nathalie Louis rappelle qu'un nouvel outil « *plus adapté* » est venu remplacer le vieux carnet violet. Depuis 2008, la SACEM a mis en œuvre des modalités de répartitions simplifiées, qui consistent à remettre pour chaque semestre de diffusion un fichier contenant des informations sur les œuvres diffusées.

Laurent Mareschal, responsable d'un label indépendant nantais (Havalina Records) est venu souligner l'importance du rôle joué par les radios associatives dans le parcours des artistes locaux : « *c'est bien souvent le premier tremplin (...) de bénévoles ou de salariés faisant preuve d'un grand professionnalisme et d'une disponibilité qu'on ne retrouve pas ailleurs* ».

Les artistes présents dans la salle ont souhaité intervenir durant cet atelier pour souligner le rôle essentiel que jouent les radios associatives à leurs côtés. Jean-Louis Jossic, le chanteur des TRI YANN (également adjoint à la Culture de la Ville de Nantes) a confié son témoignage, insistant à son tour sur le rôle primordial du partenariat fort qui lie les radios associatives aux artistes locaux.

SYLVAIN DELFAU

MAI 2010 • CONGRÈS DE NANTES • SNRL2010

5

Question à **Nathalie Louis**, Responsable de la répartition des Droits Radio à la SACEM

Le nouveau système de répartition des droits ne joue-t-il pas en défaveur des artistes locaux et de l'émergence des talents ?

“ Comme je l'ai précisé au cours de l'atelier consacré à la thématique « *Radios locales et artistes locaux* », en 2008 le Conseil d'Administration de la SACEM a souhaité mettre en place un système de répartition capable de refléter la diversité des répertoires diffusés sur les radios locales tout en mettant un terme à certaines dérives qui ont rendu le système des attestations de diffusion en place jusque là, peu compatible avec l'équité qui est de mise en matière de droit d'auteur.

En nous adressant dans un format électronique simplifié 2 fois par an à depot.programme.rd@sacem.fr, les informations nécessaires à la répartition des répertoires se rapportant aux habillages, jingles, poèmes et sketches d'artistes d'audience locale dans les 2 mois qui suivent leurs diffusions, les radios locales contribuent désormais à fournir des informations qui ne se recoupent pas avec les autres sources de données en possession de la SACEM.

Les droits perçus auprès des radios locales sont ainsi répartis à des œuvres spécifiques diffusées sur les radios locales privées. Cet argent est également réparti aux créateurs d'œuvres qui reflètent la programmation d'artistes locaux. Pour ce faire, la SACEM se réfère à l'ensemble des œuvres figurant sur les programmes des Auteurs-Compositeurs-Interprètes qui se sont produits lors de concerts donnés dans de petits lieux de spectacles mais également aux œuvres récemment reproduites dans le cadre de supports autoproduits qui n'excèdent pas 2000 exemplaires.

Ainsi, la SACEM est l'une des seules sociétés d'auteurs à garantir à ses sociétaires un aussi fin niveau de répartition en matière de radio locale non seulement sur le territoire métropolitain, mais aussi sur les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).

C'est en cela que la SACEM cherche à accompagner l'émergence des nouveaux talents et des répertoires plus confidentiels tels que la poésie. ”

Une grande organisation de radios associatives

Afin de permettre au secteur professionnel de la radio associative d'avoir une représentativité reconnue et indiscutée pour se faire entendre auprès des pouvoirs publics ou en discussion avec les partenaires sociaux, ce secteur s'est doté d'un syndicat professionnel, en 2004 : le SNRL.



François Caille, Emmanuel Boutterin et Eric Lucas

Présent dans tous les débats et instances qui concernent le secteur associatif mais aussi la branche professionnelle de l'audiovisuel (dialogue social, convention collective, formation professionnelle, législation, redevances, numérique), le SNRL est devenu un interlocuteur incontournable. Il prête attention à l'évolution du secteur et se dote d'outils d'enquête et d'analyse, par exemple sur l'évolution des responsabilités des bénévoles et l'impact du développement des emplois. Il établit des ponts et crée des liens à l'échelle internationale. Les radios adhérentes se reconnaissent partie prenante du monde as-

sociatif, de l'éducation populaire, du secteur de l'économie sociale et solidaire, des entreprises du secteur culturel et, de fait, sont dans la branche de l'audiovisuel. Le SNRL est donc naturellement membre de la FESAC avec 30 groupements d'entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma. La FESAC coordonne les actions sociales du secteur, le représente auprès des pouvoirs publics et constitue un centre de ressources.

ERIC LUCAS

Assemblée statutaire

Une alliance globale de la radiodiffusion

L'Assemblée statutaire a permis, avec la présentation du rapport moral et d'orientation, d'arrêter précisément les lignes de force de l'action syndicale pour l'année à venir. Afin de marquer avec force l'engagement du SNRL, le président Emmanuel Boutterin a proclamé, en exergue du rapport : « Universelle, populaire, en accès libre et gratuit, la radio est un média plébiscité par tous. Au moment où certains souhaitent une gestion de la ressource inéquitable et fermée, ce modèle partagé a besoin d'être affirmé avec force et cohésion. »

Pour qu'il soit clair que le succès de la RNT représente un enjeu républicain et démocratique, le rapport affiche un titre sans équivoque : « Pour une Alliance globale de la Radiodiffusion ». Dans son développement, le rapport décline les engagements divers qui se révèlent en faveur d'un paysage radiophonique d'expression libre et pluraliste, « d'accès libre et gratuit », engagements provenant des radios associatives bien sûr, mais aussi du secteur public et d'opérateurs commerciaux qui ont compris que leur avenir ne peut être lié au cartel des réseaux marchands qui ambitionnent de privatiser l'accès à la radio et de transformer l'auditeur en client.

Rigoureux et documenté, le rapport, s'appuyant sur le rapport de branche souligne que, dans la radiophonie privée, seules les radios locales, les associatives particulièrement, sont créatrices d'emploi. Il confirme que la maîtrise des mutations technologiques constitue bien un enjeu politique et dévoile les manœuvres du GRN, puis du soi-disant « Bureau de la Radio » qui souhaitent imposer une norme unique, mal adaptée et onéreuse, afin de régner sur un pré carré favorable à leurs intérêts mais mortel pour le pluralisme, la diversité et la proximité.

Faisant référence aux expérimentations conduites par le SNRL, DR et le GRAM en ce moment même, le rapport montre qu'un choix multi-normes est indispensable au développement de la RNT pour apporter aux territoires une offre radiophonique étendue, diverse, accordant une juste place aux radios locales et particulièrement



celles relevant de l'économie sociale et solidaire. Brossant un tableau détaillé de l'évolution de l'offre publicitaire et de ses conséquences sur les pratiques des auditeurs et téléspectateurs, le rapport exprime la nécessité d'agir au plan européen pour une gestion « démocratique du spectre », c'est-à-dire pour que l'administration des « communications électroniques » ne soit pas dédiée à la sacro sainte « concurrence libre et non faussée » mais prenne en compte que l'espace hertzien est un bien public inaliénable et qu'il doit permettre l'expression des cultures, le pluralisme de l'information, le développement de médias publics et issus de l'économie sociale et solidaire.

C'est à l'unanimité que les congressistes ont adopté le rapport moral et d'orientation ainsi que le rapport financier et ont donné quitus au trésorier pour les exercices 2008 et 2009. Il leur appartenait, ensuite, de renouveler le tiers sortant du Conseil national. Aux six sièges soumis à renouvellement est venu s'ajouter un septième



du fait du retrait d'un conseiller peu disponible pour les déplacements et préférant concentrer son effort sur sa fonction de délégué régional. Neuf candidats concouraient pour ces sept sièges. Lors de l'élection à bulletins secrets, les cinq candidats sortants qui se représentaient ont été réélus avec à leurs côtés deux nouveaux venus : Loïc Chusseau, Directeur de Jet FM et Président de la FRAP et Jean-Michel Sauvage, Président de Latitude FM, de Vivre FM et Délégué régional d'Île-de-France.

Il restait au Congrès à élire le président du SNRL. Le président sortant, Emmanuel Boutterin, qui venait d'être réélu au Conseil national à l'unanimité des votants lors du précédent vote secret proposait de poursuivre sa mission. Seul candidat à sa succession, c'est à mains levées que le Congrès, unanime, lui renouvelait sa confiance.

GILBERT ANDRUCCIOLI
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU SNRL

Convention collective nationale de la radiodiffusion

Les radios associatives de catégorie A représentent 40% des salariés du secteur (des catégories A à D*), soit 2 100 employés. 58% d'entre eux sont des hommes, que l'on retrouve surtout à l'antenne en tant qu'animateurs ou journalistes. Les autres métiers de la radio se retrouvant dans des postes administratifs (18%), techniques (11%) ou commerciaux (9%). Ces métiers que l'on retrouve de façon beaucoup plus explicite qu'avant dans la convention collective entrée en vigueur au mois d'août 2009.



les obligations légales à porter sur le bulletin de salaire. Il a été rappelé que le non respect, par l'association employeur, de la convention collective pourrait donner lieu, en cas de conflit avec un salarié, à un recours justifié devant les tribunaux prud'homoux.

un responsable d'une de nos radios a apprécié le stage de retour à l'emploi organisé par un cabinet de consultants délégué par AUDIENS, lui permettant de trouver un emploi qualifié et stable.

YANN ARTIGUELONGUE

Jean-Michel Sauvage, Délégué régional du SNRL en charge des questions liées à la formation professionnelle, a expliqué en quoi la nouvelle convention correspond à une véritable avancée professionnelle. Les questions des participants à l'atelier ont porté sur des points précis de l'application de la convention, sur les employeurs multiples pour un même salarié ou encore sur

Enfin, Isabelle Thirion, responsable des relations extérieures du groupe AUDIENS, organisme chargé de la protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle a présenté les actions de son groupe dans le domaine de la retraite (obligation conventionnelle), mais aussi la prévoyance, la santé (garanties individuelles ou collectives), l'action sociale ou l'épargne. Ainsi,

* chiffres extraits du 1er rapport de branche publié en 04/2010. Sont exclues de l'étude les radios publiques, et les trois radios généralistes de catégorie E qui ne font pas partie du champ de cette convention collective, ainsi que les radios qui n'ont employé aucun salarié en 2008.

LE SNRL PROPOSE À TOUTES LES RADIOS ADHÉRENTES
UNE CELLULE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES.
UNE QUESTION ? UNE ADRESSE : CONVENTIONCOLLECTIVE@SNRL.ORG

MAI 2010 • CONGRÈS DE NANTES • SNRL2010

7

Les grandes orientations du SNRL

Le rapport d'orientation proposé par Emmanuel Bouterin a été adopté à l'unanimité. Il décline les grands positionnements du SNRL pour les prochains mois, en voici les 3 principales résolutions.

Alliance globale de la radiodiffusion

Le SNRL souhaite œuvrer à la mise en place d'une Alliance Globale de la Radiodiffusion afin de défendre tous les éditeurs de services dans le respect de leur diversité, face aux prétentions hégémoniques des télécoms et à la dérégulation européenne du spectre.

Lancer la radio numérique

Le SNRL continuera d'apporter son soutien et de travailler au lancement de la radio numérique hertzienne en Bande III avec de nouveaux services ; il militera pour le maintien de la place de la radio en Bande I et II et exigera la multi-normalisation numérique sur toute les bandes historiques de la radio, notamment avec le DAB+ et le DRM+.

Lutter contre la concentration

Le SNRL affirmera son hostilité au relèvement incohérent du seuil anti-concentration et confirmera son opposition à un nouveau Mercato des fréquences.

CE DOCUMENT EST PUBLIC ET CONSULTABLE
DANS SON INTÉGRALITÉ SUR SIMPLE DEMANDE À :
SNRL@WANADOO.FR.

BORDEREAU DE COTISATION SNRL 2010

Radio	Président
Adresse	
Tél	Fax
Mail	Site

Règle sa cotisation 2010 d'un montant de 250 euros, à l'ordre du SNRL.
Cette cotisation donne droit aux avantages réservés aux membres à jour de paiement.

Merci de remplir ce bordereau très lisiblement afin qu'il permette une mise à jour précise du fichier.
Bordereau à retourner avec le chèque à : SNRL, Tour Pleyel 153, Boulevard Anatole-France, 93200 Saint-Denis

Votre participation financière est essentielle pour accomplir le travail quotidien nécessaire à la défense de nos intérêts.
En réglant votre cotisation, nous sommes conscients de l'effort fourni et c'est pour nous un immense encouragement. Le travail est considérable et les chantiers sont nombreux.
C'est pourquoi nous vous remercions de régler votre cotisation 2010.

Le congrès en images



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : EMMANUEL BOUTTERIN • RÉDACTEUR EN CHEF : PIERRE MONTEL • COMITÉ DE RÉDACTION : EMMANUEL BOUTTERIN, GILBERT ANDRUCCIOLI, PIERRE MONTEL, YANN ARTIGUELONGUE, JEAN-MARIE GADOIS, ERIC LUCAS, MICHELLE LESTELLE, SYLVAIN DELFAU • CRÉDITS PHOTOS : CLÉMENTINE TRECAN • CONCEPTION GRAPHIQUE : CHARLÈNE ANGIUS, JEAN-RÉMY PRAUD, NICOLAS CARPENTIER • IMPRESSION : LILABOX • TIRAGE : 1000 EXEMPLAIRES • PAPIER RECYCLÉ

SNRL

SYNDICAT NATIONAL DES RADIOS LIBRES

■ Ensemble, on est plus fort ! ■

www.snrl.fr

Le SNRL remercie l'ensemble des partenaires du congrès 2010

